



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. LAPEYRONNIE (pouvoir à M. KUYE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER), M. CHAUMOND (pouvoir à M. LAGOUTTE), Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA).

ABSENTS : Néant.

Monsieur Fatahi KUYE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Demande de subvention - Chança en Ôc - Inauguration esplanade Joan Pau Verdier des 5 et 6 avril 2024

Rapporteur : Madame Pascal SERRE

Les 5 et 6 avril prochain, à l'occasion de l'inauguration de l'esplanade Joan Pau Verdier est organisé *Chança en Ôc, les journées occitanes de Chancelade*. Sur deux jours différents événements sont organisés afin de valoriser la culture occitane auprès du public et des scolaires de la commune (diffusion de films, dessins animés, conférence, randonnée, présentation de métiers et repas traditionnels, concert, spectacle de danse).

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 3 845€.

Dans le cadre de l'organisation de cet événement, la commune de Chancelade demande une subvention au Grand Périgueux et une subvention au Conseil Départemental de la Dordogne, correspondant chacune à 26,02% du budget, soit 1 000€ par subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les demandes de subventions auprès de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et du Conseil Départemental de la Dordogne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 2 avril 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le

- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

